



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103004</b>	De <b>M. Claude Goasguen</b> ( Les Républicains - Paris )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie et finances		<b>Ministère attributaire</b> > Économie
<b>Rubrique</b> >banques et établissements financiers	<b>Tête d'analyse</b> >services bancaires	<b>Analyse</b> > tarification. encadrement.
Question publiée au JO le : <b>28/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Claude Goasguen alerte M. le ministre de l'économie et des finances sur les abus commis par les banques en matière de frais bancaires. De nombreuses personnes se plaignent des taxes qui sont levées par les banques, et en particulier par les banques françaises, comme récapitulatif annuel des frais bancaires. L'accumulation des cotisations et commissions diverses, prélevées sur chaque compte bancaire, paraissent pour beaucoup exorbitantes, beaucoup de personnes ne trouvant aucune justification valable à ces attributions, toujours plus nombreuses. Il lui demande s'il peut lui donner des explications, devant ce genre d'attitude assez incompréhensible de la part des banques qui, disposant de l'argent d'individus et dont ils ont la maîtrise de leur utilisation, n'hésitent pas à comptabiliser sous forme de taxes leurs services qui pourtant sont inhérents à l'activité bancaire.